



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de l'éducation

Question écrite n° 8281

Texte de la question

Le haut comité éducation-économie a publié en octobre 1988 son troisième rapport. Ce rapport très documenté a reçu l'approbation d'un grand nombre d'organismes professionnels ou syndicaux liés aux milieux économiques et aux milieux de l'enseignement. Il s'articule autour de deux idées principales, à savoir d'une part le développement systématique dans notre pays de l'enseignement dit en « alternance », et d'autre part l'orientation internationale, particulièrement européenne, de notre système d'enseignement. Il contient des propositions précises dans l'un et l'autre de ces deux domaines. M Georges Mesmin demande à M le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, quelles suites il envisage de donner à ces propositions.

Texte de la réponse

Reponse. - Les formations en alternance contribuent à faciliter la qualification des jeunes et leur insertion professionnelle. C'est la raison pour laquelle le partenariat avec les entreprises a été largement développé depuis plusieurs années, que ce soit par les visites d'entreprise, les séquences éducatives en entreprise, ou les périodes de formation en milieu professionnel, prévues dans la structure du baccalauréat professionnel. En outre, la loi d'orientation sur l'éducation (loi n° 89-486 du 10 juillet 1989) prévoit (art 7) que tout enseignement conduisant à un diplôme technologique ou professionnel comporte des périodes de formation effectuées dans des entreprises ou des administrations françaises ou étrangères. Ces périodes seront conçues en fonction de l'enseignement organisé par l'établissement qui délivre la formation. S'agissant par ailleurs de l'apprentissage, un plan de formation à la pédagogie de l'alternance a été engagé dès 1983 en partenariat avec les ministres et les institutions concernées. Il s'agit de donner, aux formateurs intervenant dans l'apprentissage, une pédagogie leur permettant la maîtrise de la situation de formation particulière qu'est l'alternance. Les actions conduites depuis 1983 ont permis la formation d'environ 15 p 100 des enseignants permanents de l'ensemble des centres de formation d'apprentis, publics ou privés. Les orientations générales de ce plan de formation de formateurs seront développées en fonction des orientations et moyens arrêtés lors du Conseil des ministres du 19 juillet 1989. Le plan de formation de formateurs, qui renforce les interventions des régions par l'amélioration qualitative de l'apprentissage, s'inscrit dans un protocole d'accord entre le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et le ministre d'État, ministre de la jeunesse et des sports. Par ailleurs, la formation de notre jeunesse doit désormais prendre en compte le nouvel environnement international. Le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports se préoccupe donc de renforcer la dimension internationale de l'éducation et de la formation assurées aux jeunes français. On observe, de façon générale, une étroite convergence entre les recommandations du rapport sur les questions qui relèvent de la compétence du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et les orientations définies par ce département au cours des dernières années. Cela s'explique par le fait que le haut-comité éducation-économie travaille en liaison étroite avec les services concernés. Ces convergences portent notamment sur la nécessité d'ouvrir les différentes disciplines au monde extérieur, de renforcer la dimension internationale des formations technologiques - notamment commerciales - et de développer les échanges scolaires et universitaires.

L'ouverture des différentes disciplines éducatives au monde extérieur a déjà été engagée lors de la précédente révision des programmes scolaires, réalisée pour les écoles et les collèges en 1986, et ultérieurement poursuivie pour les lycées. Elle sera accentuée à l'issue des travaux des différentes commissions récemment mises en place pour moderniser les programmes d'enseignement. L'accent sera notamment mis sur l'enseignement des langues vivantes étrangères. La nécessité de renforcer la dimension internationale des formations technologiques - et notamment commerciales - a été clairement perçue par les responsables du système éducatif français. Une réflexion a été engagée sur les modifications à introduire dans les formations correspondantes et sur l'opportunité de développer, dans le cadre de ces formations, les stages en entreprise à l'étranger, en particulier dans les pays de la CEE. Une réflexion similaire est en cours, en liaison avec les autres départements ministériels intéressés, pour accentuer la dimension internationale des formations continues. Le développement des échanges scolaires et universitaires a constitué un souci permanent du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports au cours de ces dernières années. Les crédits consacrés aux échanges scolaires ont été accrus de 480 000 francs en 1981 à 1 million de francs en 1984, puis 2 millions de francs en 1986. Évalués à environ 3 millions pour 1989, ils sont destinés à assurer le financement des opérations qui présentent les garanties nécessaires de qualité et d'efficacité. Sont à cet égard privilégiés les échanges de classes sur un projet, faisant l'objet d'une réflexion et de travaux préalables au sein des établissements français et étrangers concernés ainsi que d'un suivi pédagogique, et fonctionnant sur la base de la réciprocité. Un très large développement de ces échanges est d'ores et déjà prévu ainsi qu'un accroissement corrélatif des crédits qui s'y trouvent consacrés. Un programme d'échanges d'élèves, actuellement à l'étude au plan communautaire, pourrait offrir ultérieurement des possibilités complémentaires. Il convient à cet égard de rappeler que le programme Lingua, adopté en juillet 1989, permettra, à compter du 1^{er} janvier 1990, de financer des séjours à l'étranger d'élèves de l'enseignement technique et professionnel. Les échanges universitaires se sont également accrus de façon importante, en particulier dans le cadre des accords universitaires. Ils ont reçu une nouvelle impulsion grâce à la mise en place de grands programmes communautaires comme Erasmus ou Comett dont la France est un des plus importants bénéficiaires. On constate, à cette occasion, une modification des mentalités, les étudiants et les professeurs d'université se montrant désormais tout à fait ouverts aux perspectives d'enrichissement des formations qu'ouvre l'accomplissement de périodes d'études dans une université étrangère partenaire, dès lors que cette période se trouve validée au retour dans leur université d'origine. Un développement très important de ces échanges, dans le cadre des accords interuniversitaires et des programmes communautaires, est désormais résolument engagé.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8281

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 318